

Comité syndical du 30 janvier 2023

DL 2023_01/02

TARIFS 2023

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 23 janvier 2023**, s'est réuni, salle polyvalente de DAMAZAN, le **lundi 30 janvier à 9h30**, sous la présidence de M. MASSET.

Après les votes des délibérations, M. Michel MASSET, Président, ayant dû s'absenter pour raisons personnelles, a laissé la Présidence au 1^{er} vice-président, M. Alain LORENZELLI.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GONZATO-ROQUES, LAURENT, TONIN, MM. BARJOU, BRUYÈRE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (25)

Représentés : M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. DERC, M. LERDU par M. DUFOURG, M. PICCOLI par M. SEGALA (4)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 25

Représentés : 4

TOTAL : 29

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

DL 2023_01/02

TARIFS 2023

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et notamment son article 5,

Considérant la nécessité, chaque année, pour le comité syndical de délibérer sur les tarifs applicables aux prestations du Syndicat,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 19 décembre 2022,

Considérant la délibération DL2023_01/01 actant la reprise d'harmonisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la demande d'étude de mutualisation des coûts de transport du tri,

Considérant les scénarii proposés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les nouvelles informations sur les augmentations de 2023 et les demandes de nouvelles études,

Il convient aux membres du comité syndical d'opter pour un des scénarii suivants :

Selon le tonnage retenu, le choix de la reprise de l'harmonisation des tarifs et la mutualisation ou non du transport du tri sélectif à compter de 2023:

1. Scenario 1 : Tonnage constant par rapport à 2022 : appliquer une hausse de 17€HTVA/T sur le tarif OM (7€ + 10€)
2. Scenario 2 : Tonnage à -5% par rapport à 2022 : appliquer une hausse de 19€HTVA/T sur le tarif OM (7€ + 12€)
3. Scenario 2 bis : Tonnage à -5% par rapport à 2022 : appliquer une hausse de 21€HTVA/T sur le tarif OM (7€ + 14€)
4. Scenario 3 : Tonnage à -10% par rapport à 2022 : appliquer une hausse de 21€HTVA/T sur le tarif OM (7€ + 14€)

Les différents scénarios ont fait l'objet d'un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter les tarifs pour 2023 selon le scénario n°2 bis choisi parmi les 4 proposés avec mutualisation du coût du transport du tri sélectif, ainsi que l'ensemble des tarifs présentés ci-dessous.

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2023. Ils pourront varier et être actualisés en cours d'année en fonction des évolutions règlementaires en matière de taxes et de révision des marchés.

**Scenario 2 bis: Tonnage à -5% par rapport à 2022 :
appliquer une hausse de 21€ HTVA/T sur le tarif OM (7€ TGAP+ 14€)
Avec harmonisation des tarifs et mutualisation du coût du transport du tri sélectif**

TERRITOIRE	2022	2023	2023 TTC
SMICTOM LGB	147,65	168,83	185,71
CC BHAP	120,01	142,01	156,21
CC Pays de Duras	151,40	171,33	188,46
CC Pays de Lauzun	151,40	171,33	188,46
Val de Garonne Agglo	150,02	170,41	187,45
CC Coteaux et Landes de Gascogne	147,66	168,83	185,72
Fumel Vallée du Lot	146,78	168,25	185,07
CA du Grand Villeneuvois	146,78	168,25	185,07
CC Lot et Tolzac	146,78	168,25	185,07

1.Tarifs adhérents à la tonne (avec harmonisation des tarifs et mutualisation du coût du transport du tri sélectif) :

COLLECTIVITÉS	ORDURES MÉNAGÈRES				TRI SELECTIF				DÉCHETS VERTS
	Traitement	TGAP	Taxe communale	Total OM	Tri tarif A	Tri tarif B	Transfert Transport	Location mensuelle d'1 benne	Traitement plateforme Monflanquin
CC COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE	115,33	52	1,5	168,83	220,95	232,66	46		
SMICTOM LOT GARONNE BAÏSE	115,33	52	1,5	168,83	220,95	232,66	46		
CC PAYS DE DURAS	117,83	52	1,5	171,33	220,95	232,66	46	66,4	
CC PAYS DE LAUZUN	117,83	52	1,5	171,33	220,95	232,66	46	66,4	
AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS	114,75	52	1,5	168,25	220,95	232,66	46		
FUMEL VALLÉE DU LOT	114,75	52	1,5	168,25	220,95	232,66	46		31
CC LOT ET TOLZAC	114,75	52	1,5	168,25	220,95	232,66	46		31
CC BASTIDES EN HAUT AGENAIS PÉRIGORD	88,51	52	1,5	142,01	220,95	232,66	46		31
VAL GARONNE AGGLOMERATION	116,91	52	1,5	170,41	220,95	232,66	46	-	

2. Autres tarifs non-adhérents en euros la tonne

Vente de compost	9,00
Traitement déchets verts plateforme de Monflanquin	32,00
Traitement DIB Monflanquin (particuliers entreprises et non adhérents)	162,00
Traitement refus de tri	117,00
Utilisation quai de transfert de Marmande (transport)	16,00
Traitement DIB via quai de transfert Miramont-de-Guyenne (transfert+ transport vers ISDND Lapouyade)	161,00
Part forfaitaire mensuelle du centre de tri de Damazan = 88526€ : tonnage total entrant	= prix à la tonne

3. Autres tarifs

Immobilisation du camion de transport lié au dépassement de radioactivité autorisée	332,00 €/ jour
---	-------------------

Déchèterie de Miramont-de-Guyenne (CC Pays de Lauzun)	
Transport ferraille en compacteur monobloc (lot 1)	32,93€/tonne
Traitement ferraille (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 1)	-225,00€/tonne
Transport en compacteur monobloc carton (lot 2)	109,42€/tonne
Transport des déchets verts à 25 km maximum de la déchèterie (lot3)	19,49€/tonne
Supplément lié au passage par le quai de Miramont-de-Guyenne (lot 3)	3,54€/tonne
Compostage déchets verts (lot 4)	30,50€/tonne
Traitement des gravats (lot 5)	9,00€/tonne
Transport des gravats distance de la déchèterie de Miramont-de-Guyenne à l'exutoire inférieure ou égale à 35 km maximum (lot 5)	16,50€/tonne
Transport et traitement du bois en benne 30m3 (lot 6)	83,68€/tonne
Transport et traitement du tout-venant en compacteur monobloc (lot 7)	183,43€/tonne
Transport des DDS (lot 8)	192,00€/rotation
Traitement des DDS (lot 8)	998,00€/tonne
Coût TGAP DDS traités (lot 8)	13,30€/tonne
Rachat des batteries (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 8)	-583,00€

4. Cotisation adhérents

- Cotisation : 0,50 € par habitant

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2023.

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Scénario 1	9
Scénario 2	2
Scénario 2 bis	15
Scénario 3	3

Fait à Damazan, le 2 février 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 2 février 2023